

Mutation du fonds entre époux

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex

Pour le conjoint repreneur :

Cette formalité entraîne l'attribution par l'Insee des numéros <<<[SIREN SIRET NAF](#)>>>

- ✓ <<<[Imprimé PO](#)>>> rempli et signé en original sur les 3 feuillets ou **si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu
- ✓ Chèque de **138.10 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
- ✓ Pouvoir s'il y a lieu
- ✓ **ACCRE (Aide à la Création et la Reprise d'une Entreprise)** : si vous faites une demande ACCRE, renseigner la rubrique sociale sur l' <<<[Imprimé PO](#)>>> **et** transmettre cette demande ACCRE conjointement avec ce dossier d'immatriculation ou au plus tard dans les 45 jours, voir : <<<[Note d'information ACCRE](#)>>> <<<[Imprimé - notice ACCRE](#)>>> et <<<[Pièces à fournir](#)>>>

Pour le conjoint cédant :

- ✓ <<<[Imprimé P4](#)>>> rempli et signé en original sur les 3 feuillets ou **si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Extrait **K Bis original** ou copie
- ✓ Pas de frais
- ✓ Pouvoir s'il y a lieu

Pièces relatives à la personne reprenneuse

Français ou ressortissant de l'Union Economique (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)

- ✓ Copie de la carte d'identité recto verso valide ou du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Etranger (ressortissant hors UE/EEE ou d'un pays n'ayant pas passé un accord avec la France)

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :

Si Titulaire de la carte de résident

- ✓ Copie de la carte de résident

Si Titulaire de la carte de séjour

- ✓ Copie de la carte de séjour temporaire, **valide**, mentionnant « toute activité commerciale industrielle ou artisanale » ou « vie privée et familiale »

Pour personnes originaires de pays bénéficiaires d'accords particuliers (Monaco Andorre et Algérie)

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :
- ✓ Copie du visa longue durée portant la lettre D et la mention « commerçant » en cours de validité délivré par la Préfecture

Forain

- ✓ Copie du livret de circulation ou attestation provisoire délivrée par la Préfecture ou la sous préfecture

Conditions d'exercice

- ✓ Attestation sur l'honneur signée en original relative à [«l'absence de condamnation»](#) de nature à interdire l'exercice d'une activité commerciale

Activité réglementée

- ✓ Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité **ou** requête + **27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Pièces relatives à l'établissement

Pas de titre de jouissance à fournir sauf dans le cas d'époux mariés avec un contrat de séparation de biens : le cas échéant, copie du justificatif de la jouissance des locaux où est situé le siège, par tous moyens à votre nom

Cas particuliers**Conjoint collaborateur***

- ✓ Déclaration de [«conjoint collaborateur»](#) ou [«Imprimé P0»](#) signé par les 2 conjoints ou par les 2 pacsés
- ✓ Si personnes pacsées : fournir la copie de l'extrait d'acte de naissance avec la mention du PACS

*** LE CONJOINT COLLABORATEUR – LE CONJOINT SALARIE :**

Le conjoint du chef d'entreprise qui exerce de manière régulière une activité professionnelle au sein de l'entreprise doit obligatoirement opter pour l'un des 2 statuts .Le conjoint peut opter pour le statut de conjoint collaborateur, ou conjoint salarié.*

Le choix du statut de conjoint collaborateur entraînera une affiliation obligatoire au régime d'assurance vieillesse des non-salariés. »

**personnes mariées ou pacsées, sont exclues les concubins.*

Vous avez exercé précédemment une activité non salariée :

- ✓ Extrait **K Bis original** mentionnant la radiation ou N° SIREN de la précédente immatriculation

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET